

La plage, un espace public dédié aux loisirs et au tourisme

La plage est un objet géographique qui renvoie à la fois à une réalité géomorphologique et à une construction sociale et culturelle.

« La plage » est donc un territoire car un espace aménagé et construit. C'est aussi un espace public, dont les aménagements varient au fil des contextes. On comprend par ces mieux comment les littoraux, espaces « naturels », s'inscrivent dans le temps des sociétés humaines, au gré des représentations et des usages.

Accroche: Carte postale Géographique « La plage » : <https://www.franceculture.fr/emissions/le-temps-de-la-geographie-multidiffusion/la-plage>

Document 1: DEFINITION DE LA PLAGE

Source: Vincent Coeffé, 2014, Hypergéogé, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article662>

Document 2: UNE FORME URBAINE DU PREMIER ÂGE TOURISTIQUE : LES PROMENADES LITTORALES Source: Frank Debié, mappemonde, 1993, <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M193/PROMENAD.pdf>

Document 3: LA PLAGE, UN OBJET GÉOGRAPHIQUE DE DÉSIR, Source: Jérôme Lageiste, 2008, <https://journals.openedition.org/gc/1002>

Document 4: L'océan, le surf et les territoires de l'éphémère, Source: <http://cafe-geo.net/locean-le-surf-et-les-territoires-de-lephemere/>

Document 5: Définition d'un espace de pratique du système littoral touristique et sportif charentais : le spot de surf

Source: Valentin Guyonnard, Luc Vacher, 2016, Territoires en mouvement. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01448715/document>

Appréhender le littoral comme un système spatial et fonctionnel demande de s'interroger sur les éléments le composant. Pour J.-P. Corlay (1995), il comprend un écosystème, le milieu, et un sociosystème impliquant des acteurs qui territorialisent l'espace par leurs usages en fonction de représentations, de projets et de stratégies. Ces dynamiques sociales produisent un espace humanisé, aménagé, présentant des structurations et des organisations qui varient en fonction des sollicitations. Parmi ces usages, les pratiques de tourisme et de loisir ont une place importante dans la définition des espaces composant ces systèmes littoraux. D'abord parce qu'elles dessinent des espaces qui se déterminent par une double dimension, touristique et littorale, comme le met en évidence le fait qu'un tiers des nuitées touristiques en France (DGCIS, 2013) relève de ce qui est classiquement appelé « tourisme littoral ». Ensuite, les pratiques de tourisme et de loisir entraînent une mixité dans l'usage des lieux où se côtoient aussi bien des excursionnistes et des populations locales que des résidents secondaires et des touristes qui donnent au système une profondeur et une dimension nationale, voire internationale. De plus, les représentations et le sens donné aux pratiques de ces différentes populations ne sont pas forcément les mêmes, ce qui peut impliquer un rapport aux lieux littoraux qui diffère, voire des conflits d'usage (Vacher, Vye, 2012). À cette complexité, s'ajoute l'articulation avec d'autres activités comme la pêche professionnelle ou la conchyliculture, elles-mêmes porteuses d'interactions spatiales, mais aussi plus couramment entre les différentes pratiques de tourisme et de loisir elles-mêmes. Pour comprendre comment ces espaces de pratique participent au système littoral et s'articulent entre eux, il faut d'abord les définir, puis préciser leur fonctionnement en lien avec leur fréquentation aux différentes échelles. Cette présentation se propose de définir et d'analyser un de ces espaces de pratique emblématique du littoral : le spot de surf.

Document 6: La protection de la plage par le droit de l'urbanisme

Source: Jean-Pierre Ferrand, Revue juridique de l'environnement 2014/3 (Volume 39), pages 447 à 463, <https://www.cairn.info/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2014-3-page-447.htm>